

gouvernement, interventions afin de rendre possible cette mise en valeur. Il est parfaitement vrai que l'entreprise privée va jouer son rôle ici, et ce pour des motifs bien connus, mais le ministre a dit clairement qu'une forte somme de deniers publics sera consacrée à l'aménagement de ce chemin de fer afin de permettre l'exploitation d'une ressource naturelle très précieuse.

Je crois, pour ma part, qu'au cours des années qui vont suivre, il nous faudra porter plus d'attention à la mise en valeur des ressources du pays.

Nous recherchons le niveau d'existence le plus élevé possible. Or nous ne pourrions l'obtenir si nous n'avons rien de tangible; il nous faut de la vraie richesse. Or nous avons le potentiel voulu pour produire des richesses illimitées. On nous a dit que cette entreprise s'impose par suite des exigences de la production aux fins de la défense du pays et nous acceptons ce fait. Même en temps de paix il est fort souhaitable d'aller de l'avant dans la réalisation d'entreprise de cette nature, dans l'intérêt général.

J'ai maintenant deux ou trois questions à poser par suite des paroles que le ministre a prononcées ce matin. Si je l'ai bien compris, le Gouvernement y va d'une somme de 10 millions de dollars et Sherritt-Gordon, de 5 millions. Ces montants sont affectés à l'aménagement du chemin de fer. Sauf erreur, la part de Sherritt-Gordon doit être versée au rythme de \$350,000 par an, pendant une période de vingt ans. La chose m'intrigue un peu, parce qu'on arrive ainsi au montant global de 7 millions de dollars. Le ministre a dit ensuite que si la production dépasse un certain nombre de tonnes l'argent sera remboursé à Sherritt-Gordon à raison de \$2.65 la tonne.

Doit-on conclure que la somme de 5 millions, fournie par Sherritt-Gordon en vue de l'aménagement du chemin de fer, n'est, en réalité, qu'un prêt, à condition que Sherritt-Gordon produise réellement une certaine quantité de minerai?

J'a encore une ou deux questions à poser, mais peut-être le ministre voudra-t-il répondre d'abord à celle-là.

L'hon. M. Chevrier: Voyons: le coût estimatif du chemin de fer est de \$14,725,000 dont le National-Canadien fournira 10 millions, c'est-à-dire qu'il versera 5 millions de sa caisse et avancera 5 millions à la Sherritt-Gordon. Cette dernière remboursera le National-Canadien à raison de 20 versements annuels de \$350,000. Toutefois, si la quantité transportée par le chemin de fer dépasse la quantité dont j'ai parlé ce matin, soit 1,880,000 tonnes, le National-Canadien versera à la

Sherritt-Gordon à l'égard de cet excédent \$2.65 la tonne jusqu'à ce que les 5 millions soient remboursés.

M. Knowles: En d'autres termes, si la Sherritt-Gordon vient à produire une telle quantité de minerai, effectivement elle ne dépensera pas d'argent à l'égard du chemin de fer.

L'hon. M. Chevrier: Non, ce n'est pas exactement cela. La Sherritt-Gordon fournit 5 millions qu'elle remboursera au National-Canadien à raison de \$350,000 par année.

M. Knowles: Eh bien, je n'insiste pas. Mais je signale que, si la société contribue, à l'entreprise, elle a la faculté de recouvrer son argent plus tard.

Une voix: Certainement.

M. Knowles: On exprime divers avis. D'après l'un, le National-Canadien devrait aménager la ligne. Très bien, mais comme je le disais tout à l'heure, il paraît évident que pour favoriser la mise en valeur de cette ressource naturelle, il faut que le peuple canadien, par l'entremise de son gouvernement et du chemin de fer de l'État, finance l'aménagement du chemin de fer même. Il s'agit encore d'une entreprise privée qu'on exécute avec l'aide de l'État.

Puis-je demander au ministre si, dans l'accord qu'il a mentionné ce matin,—conclu entre le National-Canadien et la Sherritt-Gordon, ou peut-être entre le Gouvernement et la Sherritt-Gordon,—il y a quelques dispositions relatives au taux de transport compté à la Sherritt-Gordon par le National-Canadien? Par exemple, y a-t-il quelque chose de comparable...

L'hon. M. Chevrier: Absolument rien.

M. Knowles: Y a-t-il quelque chose de comparable à ce qui a lieu dans le cas de la Steep-Rock?

L'hon. M. Chevrier: Non, aucune disposition visant le taux de transport.

M. Knowles: Autrement dit, la Sherritt-Gordon paiera au National-Canadien le tarif régulier applicable à ce genre de marchandises.

L'hon. M. Chevrier: Je saurais gré au député de ne pas poser de questions tendancieuses. Il m'a demandé si, en l'occurrence, quelque disposition vise l'imposition d'un taux de transport, et j'ai répondu: non. C'est clair. Je crois avoir répondu clairement. Voilà qu'il revient avec une question, une question tendancieuse, où il dit: "Ainsi, il paiera donc le taux régulier."

J'ignore quels taux la société acquittera. Le député peut tirer ses propres conclusions.